

DEC171254DR12

**Décision portant nomination de Mme Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 1885 intitulée Maison Asie Pacifique (UMS-MAP)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC151310DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMS 1885 intitulée Maison Asie Pacifique (UMS-MAP) et nommant Mme Monika STERN en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMS 1885<sup>1</sup> en date du 16/02/2015 ;

Considérant que Mme Véronique ANDRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 26 au 28 mars 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Véronique ANDRE, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 1885 intitulée Maison Asie Pacifique (UMS-MAP), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Mme Véronique ANDRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique ANDRE, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 avril 2017

La directrice de l'unité  
Mme Monika STERN

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
M. Yvon BERLAND